

**Comme annoncé, on observe depuis deux semaines une baisse progressive des températures qui s'avèrent même inférieures aux normales d'un mois de novembre depuis une semaine. Dimanche 26 n'a été que le deuxième jour de gel avec -2,6°C à Beauvais après le 16 octobre à -0,9°C. En parallèle, hormis lundi 27, les pluies se sont fortement atténuées depuis 10 jours bien que le mois affiche déjà un excédent de 30 mm à Beauvais.**

Les excès d'eau étant sans commune mesure avec ceux de certains secteurs du Pas de Calais surtout, l'accalmie observée dans l'Oise a permis la reprise de quelques chantiers d'automne : récolte de betteraves encore en terre et semis de blé. Pour ces semis de blés très tardifs il est conseillé savoir attendre des conditions ressuyées. En effet, à la date où nous sommes, l'effet date joue beaucoup moins que l'effet structure. Les sommes de degrés jours accumulés entre 2 semis à 10 ou 15 jours d'intervalle est faible, par-contre ces semis tardifs ont encore plus besoin d'une bonne structure pour bien s'enraciner.

## **COLZA**

### **Altises : interpréter les berlèses**

Plus on fait les berlèses tardivement, plus on prend en compte de pontes, plus le nombre de larves par pied a tendance à augmenter, mais il faut les faire assez tôt pour pouvoir intervenir à bon escient. Normalement vos plantes doivent désormais être sèches, on considère que toutes les larves sont sorties. Additionner toutes les larves recueillies chaque jour et diviser par le nombre de pieds.

Ne pas confondre les larves de grosses altises avec celles de charançon du bourgeon terminal (peu fréquentes) ou avec des asticots (plus fréquents). Les larves d'altises mesurent de 1.2 à 8 mm selon les stades. Elle présente une tête bien développée de couleur brune à noire, une plaque pigmentée à l'extrémité postérieure et de plaques pigmentées tout le long du corps. Mais ce qui la différencie le plus facilement c'est la présence de 3 paires de pattes. Reportez-vous au message précédent pour l'interprétation, l'évaluation du risque parcellaire et les modalités d'intervention.

### **Mesure des biomasses**

Avec l'arrivée des premières gelées, c'est le moment de mesurer les biomasses pour évaluer l'azote absorbé. En effet la biomasse présente est proportionnelle à la quantité d'azote déjà absorbée et stockée dans les plantes. Une deuxième pesée en sortie d'hiver permettra d'évaluer la quantité perdue avec la perte de feuilles. Alors pourquoi ne pas faire qu'une pesée sortie hiver ? parce que la moitié de l'azote perdu avec les feuilles pendant l'hiver et qui retourne au sol est remobilisable par la culture au printemps.

Sur 4 placettes de 1 m<sup>2</sup> chacune, prélever les plantes en les coupant juste sous le collet ainsi que les éventuelles feuilles déjà tombées à terre. Bien répartir les placettes dans la parcelle et les repérer avec un jalon assez haut pour revenir prélever sur une placette contigüe en sortie hiver. La végétation doit être ressuyée pour ne pas fausser la mesure avec de l'eau. Notez les poids de chaque placette dans votre carnet de plaine pour les retrouver en sortie hiver.

En matière d'économie d'azote ces pesées sont évidemment d'autant plus intéressantes à faire que les colzas sont développés.

## Cas des parcelles hétérogènes

C'est encore le moment de passer commande si vous utilisez des outils de télédétection tels que MesSatimages. C'est d'autant plus intéressant en parcelles hétérogènes où l'on se demande toujours si les 4 placettes prélevées sont représentatives. Avec l'interprétation d'images satellite, toute la parcelle est échantillonnée. Par-contre les parcelles doivent être en colza pur (pas de plantes associées), et pas trop sales. Sinon il faut faire les pesées manuellement. La commande se fait d'un simple clic si vous êtes sur MesParcelles ou par l'ouverture d'un compte limité mais gratuit si vous n'utilisez pas cet outil de gestion (contact Sylvie Baltayan 07 88 96 26 87).

## BLE

### Pucerons terminer les dernières interventions

On peut considérer que les vols sont terminés en pratique sauf situations particulière (ex proximité de vergers ...). Néanmoins certaines parcelles restent potentiellement colonisées depuis plus de 10 jours, mais rarement au-delà du seuil de 10% de pieds colonisés. Reportez-vous au message précédent.

### Rester vigilant vis-à-vis des limaces sur les derniers semis

La végétation commence à ralentir avec la baisse des températures mais les limaces restent présentes. Sur les 80% de parcelles ayant atteint le stade 3 feuilles et plus, le risque s'amenuise. Par-contre Continuer la surveillance sur les parcelles en cours de levée et jusqu'à 2 feuilles. Voir message précédent.

### Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 21 novembre 2023 (BSV G.C. N°43).

*« La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par la Chambres d'Agriculture France. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires »*

**François DUMOULIN , Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise à l'Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Legrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »